

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 décembre 2011 à 19h30, à la MRC de Shannon, 60, rue St-Patrick, Shannon.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCE MOTIVÉE :

- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 novembre 2011.
4. Acceptation des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
8. Dérogation mineure pour le 376, Chemin Thomas-Maher ;
9. Dossier du 162, Chemin Thomas-Maher ;
10. Suivi du dossier du réseau communautaire au Parc Maher ;
11. Cours d'éthique et de déontologie ;
12. Adoption du Règlement 2011-219 concernant les prévisions budgétaires 2012 ;
13. Adoption du Règlement 2011-220 concernant la compensation sur les biens fonds non imposables ;
14. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ;
15. Résolution d'appui au Maire Michel Paré de Beupré pour l'élection au conseil d'administration de la FQM ;
16. Renouvellement de la contribution annuelle à la CBJC pour l'année 2012 au montant de 3 728,00 \$;
17. Renouvellement de la police d'assurances avec la MMQ ;
18. Tenue des prochaines réunions ;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- 19. Autres sujets :
- 20. Période de questions
- 21. Levée de la séance.

1.- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard leur souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h30.

8444-2011

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

8445-2011

3.- Adoption du procès-verbal des délibérations De la séance du 21 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 21 novembre 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

8446-2011

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2011 ;
- Conciliation bancaire au 30 novembre 2011 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2011 ;

ADOPTÉE

8447-2011

5.- Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1100358 à C1100381 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8448-2011

6.- Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil le résumé des permis et certificats pour le mois de novembre 2011 pour des travaux d'une valeur de 846 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport déposé par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

8449-2011

7.- Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Viviers mentionne qu'elle n'a rien de spécial à signaler, les points nécessitant un suivi du procès-verbal de la dernière réunion étant déjà à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉE

8450-2011

8.- Dérogation mineure pour le 376, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 376 Chemin Thomas-Maher, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 1^{er} décembre 2011;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau
APPUYÉ PAR le Conseiller Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 376, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- rendre conforme la largeur avant du futur lot 860-1028 qui sera de 22,08 mètres alors que le droit acquis de ce lot était une largeur avant de 30,48 mètres, donc une dérogation de 8,40 mètres, tel que requis par les dispositions de l'article 17 du *Règlement de lotissement no 2010-211*;

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8451-2011 **9.- Dossier 162, Chemin Thomas-Maher**

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil des documents concernant une dérogation mineure accordée en 2006 et ce pour une période de cinq (5) ou jusqu'à ce que le propriétaire procède à la construction de sa nouvelle résidence. Le délai de cinq (5) ans étant maintenant écoulé, une demande a été faite au propriétaire de voir à défaire la terrasse qui est actuellement sur la rive. Monsieur demande maintenant une extension du délai pour une période d'un an puisqu'il entend construire sa nouvelle résidence à l'automne 2012.

Après étude du dossier et discussion, les membres du Conseil en viennent à la conclusion que le propriétaire doit enlever cette terrasse avant le 15 janvier 2012, date à laquelle l'amende deviendra applicable et sera de 100 \$ par jour tant et aussi longtemps que ladite terrasse n'aura pas été enlevée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU de prolonger le délai au 15 janvier 2012 pour la démolition de ladite terrasse et d'appliquer l'amende par la suite si ce n'est pas fait.

ADOPTÉE

8452-2011 **10.- Suivi du réseau communautaire au Parc Maher**

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil qu'après discussion avec M. Christian Vézina de la firme Roy et Vézina, les lots qui nous ont été cédés ne sont pas compatibles avec le projet du réseau communautaire du Parc Maher. La firme a fait des analyses et ce sont des lots plus près de la route qui seraient aptes à recevoir cette installation. Des démarches ont été faites auprès du ministère pour pouvoir échanger les lots et nous attendons des réponses à ce sujet.

Après informations reçues de la firme Roy-Vézina à l'effet que les terrains prévus initialement n'étaient pas propices à l'épuration des eaux usées, il est proposé d'acquérir plutôt du ministère des Ressources naturelles, les lots nos 860-762, 860-763, 860-764, 860-765, 870-775, 860-776, 860-777, 860-778 et une partie du lot 860-721 (rue) qui s'avèrent compatibles avec le projet d'un réseau collecteur pour le Parc Maher.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Jacques Coulombe et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à transmettre une lettre au ministère des Ressources naturelles afin de modifier les lots offerts auparavant par les lots nos 860-762, 860-763, 860-764, 860-765, 870-775, 860-776, 860-777, 860-778 et une partie du lot 860-721 (rue).

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8453-2011

11.- Cours d'éthique et de déontologie

Madame Viviers informe les membres du Conseil qu'une dernière session de cours concernant l'éthique et la déontologie sera donnée à Baie-Saint-Paul le 2 juin prochain par l'UMQ. Il faudrait s'inscrire avant le 15 janvier 2012.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU de prendre acte de l'information.

ADOPTÉ

8454-2011

12.- Adoption du Règlement 2011-219 (Prévisions budgétaires 2012)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2011-219 décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2012, fixant le taux de la taxe foncière, fixant également la date d'envoi des comptes de taxes ainsi que les dates des 1^{er}, 2^e, 3^{ème} et 4^{ème} versements sur lesdits comptes de taxes.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2011-219 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2011-219, tel que rédigé.

ADOPTÉ

8455-2011

13.- Adoption du Règlement 2011-220 (Compensation sur les biens-fonds)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2011-220 décrétant l'imposition d'une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2011-220 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Claude Lessard, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2011-220, tel que rédigé.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

14.- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Madame Vivian Viviers rappelle aux membres du Conseil que ceux qui n'ont pas remis leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la dernière séance doivent les remettre ce soir afin que le tout soit transmis au MAMROT.

15.Résolution d'appui à M. Michel Paré, Maire de Beaupré

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

16.- Résolution d'appui à la Ville de Portneuf

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8456-2011

17.- Renouvellement de la contribution annuelle à la CBJC

Madame Viviers dépose la demande de renouvellement de la contribution annuelle à la CBJC. Monsieur Jacob s'interroge à savoir si la CBJC ne pourrait pas aider l'APPELSJ ou les accompagner dans certains mandats pour éviter que ça disparaisse. Monsieur Claude Lessard répond qu'il vérifiera auprès de la CBJC.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à procéder au renouvellement de la contribution annuelle à la CBJC pour l'année 2012, au montant de 3 787,00 \$.

ADOPTÉE

8457-2011

18.- Renouvellement de la police d'assurances avec la MMQ

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à procéder au renouvellement de la police d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, au prix de 10 407,00 \$.

ADOPTÉ

8458-2011

19.- Tenue des prochaines assemblées

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à signer l'offre de services pour la location d'une salle à l'Hôtel Duchesnay de la Station touristique Duchesnay pour la tenue des séances du Conseil pour les mois de janvier à mai et septembre à décembre. Les séances des mois de juin, juillet et août se tiendront au Club Nautique St-Louis comme par les années passées.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Période de questions

Un citoyen demande si la Ville ne pourrait pas prendre charge des chemins privés comme dans le Parc Maher ou les autres chemins privés sur le territoire. M. Michel Croteau indique que la plupart de ces chemins sont des servitudes de chacun des propriétaires qui les utilisent. Il indique que ce n'est pas à la Ville à entretenir ceux-ci et qu'au surplus il suffit de s'entendre entre voisins pour partager les coûts engendrés par cet entretien.

8459-2011

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h10.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire